

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 18 décembre 2023****DÉLIBÉRATION n°2023-120**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 8 décembre 2023.

**Point de l'ordre du jour :**

7.8. Délégation de pouvoir au Président pour signer un marché public

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration du 27 septembre 2021,

**Exposé de la décision :**

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'université (délibération susvisée) pour signer les marchés publics est plafonnée à 500 000 € HT. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant doit faire l'objet d'une délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'université. La signature du Président pour le marché visé par la présente délibération lui confère un caractère exécutoire.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- délégation de pouvoir au Président de l'université pour signer les actes nécessaires à l'attribution du marché public mentionné en pièce jointe, avenants éventuels inclus.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>	<b>DÉCOMPTE DE VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 35</b>	Abstentions : 0
<b>Quorum : 18</b>	Votants : 24
Membres présents : 14	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 10	<b>Votes exprimés : 24</b>
<b>Total des membres présents et représentés : 24</b>	<b>Majorité requise : 13</b>
	<b>Pour : 24</b>
	Contre : 0

**Pièce jointe :**

- descriptif du marché concerné par la délégation.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

## **MARCHE PUBLIC**

**CA de Décembre 2023**

### **Prestations de surveillance, gardiennage et intervention sur alarme.**

La consultation a pour objet la réalisation de prestations de surveillance, gardiennage et intervention sur alarme sur les sites de l'Université de Tours.

L'accord-cadre sera mono attributaire et conclu pour une période de 2 ans renouvelable 1 fois 2 ans (soit une durée maximum de 4 ans) à compter de sa notification.

Le marché sera conclu avec des montants minimum de 80 000€ HT et maximum de 300 000 € HT par période (soit un montant maximum de 600 000 € HT pour 4 ans).